

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Rapport n° 20-03-31

**ASSOCIATION A VOS JEUX !! :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

L'association A vos jeux !! a pour but de promouvoir à destination d'un large public (enfants, adolescents, personnes âgées et handicapées) le jeu en tant qu'outil d'apprentissage, d'éducation, d'altérité, de socialisation et d'intégration nécessaires au développement des liens sociaux et intergénérationnels. Aux fins de réalisation du but précité, l'association met en œuvre les moyens d'actions suivants :

- Gestion et animation d'une ludothèque : lieu d'échanges et de prêts,
- Gestion et animation d'un lieu d'accueil enfants / parents en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise (Caf),
- Organisation de rencontres et de lieux d'échanges : après-midi, soirées et journées récréatives destinées à des publics individuels et/ou constitués (écoles, crèches, halte-garderie, centres sociaux, de loisirs et de vacances, maisons de retraite, de quartier ...), de la fête annuelle du jeu inscrite dans le Contrat enfance jeunesse (CEJ),
- Et tout autre moyen d'action permettant le développement de l'activité ludique dans un esprit de plaisir, d'échange et de partage dans le respect de l'autre.

Conformément aux dispositions de l'article 5-1-e) de ses statuts, l'association A vos jeux !! comprend notamment deux membres de droit représentant la commune qui sont le Maire et un conseiller municipal. Ces deux membres de droit font partie du conseil d'administration de cette association.

Il vous est donc proposé de désigner, en sus du Maire, , au titre de conseiller municipal qui aura qualité de membre de droit de l'association A vos jeux !!, au même titre que le Maire.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Délibération n° 20-03-31

**ASSOCIATION A VOS JEUX !! :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5-1-e) et 7-1 des statuts de l'association A vos jeux !! en date du 25 septembre 2010,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article unique : de procéder à la désignation du représentant de la commune qui aura qualité de membre de droit de l'association A vos jeux !!, au même titre que le Maire, étant précisé que ces deux membres de droit siégeront au conseil d'administration de ladite association.

A été élu (e) par ... voix :

Le maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture du Val d'Oise
au titre du contrôle de la légalité
le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et qu'elle a été publié le

Le Maire

Le Maire